

PLAN D'ACTION DU SERVICE CIVIQUE POUR L'ANNÉE 2022

Le présent plan d'action annuel est le résultat d'un travail initié au sein des équipes de l'Agence du Service Civique (ASC) et enrichi par les travaux menés au sein du Comité stratégique du Service Civique ainsi que par les échanges avec des services déconcentrés de l'Etat en charge du dispositif.

Présenté dans sa version finale au Comité stratégique le 9 décembre 2021, il sera ensuite soumis au Conseil d'administration de l'Agence du Service Civique le 16 décembre suivant, conformément à la procédure prévue par la convention constitutive de l'Agence du Service Civique.

Il est cohérent, pour la partie Service Civique, avec les orientations définies par le Contrat d'objectifs et de performance de l'Agence pour les années 2022 à 2024.

Ce plan d'action prend en compte le bilan du plan d'action pour l'année 2021, en reconduisant en tout ou partie un certain nombre d'actions qui n'ont pu être complètement réalisées au cours de cette année. Il n'a pas pour objet de présenter l'ensemble de l'activité des acteurs du Service Civique ou le quotidien des missions de l'Agence mais vise à recenser les orientations et actions les plus stratégiques et différenciantes par rapport aux années précédentes de la communauté mettant en œuvre cette politique publique.

Il comprend pour l'essentiel des objectifs liés au Service Civique, les volets Erasmus+ Jeunesse et Sport et Corps européen de solidarité portés par l'ASC disposant d'un plan d'action spécifique validé par la Commission européenne sous couvert de l'Autorité nationale (Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative - DJEPVA). Néanmoins, conformément à l'intégration toujours croissante par l'Agence des politiques publiques nationales et européennes dont elle a la charge, il comprend des actions portées conjointement par les pôles Service Civique, les pôles Erasmus+ et CES et les partenaires de l'Agence engagés sur les trois volets.

Contexte

Ce plan d'action s'inscrit dans la poursuite des objectifs fixés à l'été 2020 à l'Agence du Service Civique par le président de la République et le Gouvernement, lesquels prévoient, dans le cadre du plan « 1 jeune, 1 solution », la création de 100 000 missions de Service Civique supplémentaires par an. Cette cible s'est traduite depuis lors par une dynamique forte et continue de hausse des missions et postes agréés par l'Agence et son réseau territorial, qui se devra se poursuivre en 2022.

Les présentes orientations et actions sont également arrêtées dans un contexte marqué à la fois par les conséquences persistantes de la crise sanitaire et les perspectives - différenciées - de retour à une certaine normalité pour l'écosystème du Service Civique. Le Service Civique a plus que jamais démontré en 2020 et 2021 sa capacité à répondre aux besoins sociaux et sociétaux générés ou accrus par la crise, ainsi qu'à la volonté d'engagement des jeunes. Il doit poursuivre sa montée en charge comme son adaptation aux attentes et parcours des jeunes, aux projets des organismes qui les accueillent et aux évolutions de la société toute entière. A cet égard, la lutte contre le réchauffement climatique et tous les sujets liés à la transition écologique et à la préservation de la biodiversité devront fortement gagner en importance.

A l'approche d'échéances électorales nationales majeures, les actions prévues par le présent plan reposent sur la solidité, la maturité et les capacités de développement du Service Civique, politique majeure d'engagement de la jeunesse et d'intégration citoyenne. Après 12 ans d'existence, cette politique et sa déclinaison opérationnelle devront sans doute s'adapter et évoluer vers des simplifications et des transformations destinées à pérenniser son attractivité.

C'est en outre dans le contexte de Présidence Française du Conseil de l'Union européenne (PFUE) au premier semestre 2022, par ailleurs Année européenne de la Jeunesse, que s'inscrit ce plan d'action. Il s'agira d'une opportunité majeure pour l'Agence de valoriser la transversalité et les synergies de ses programmes et affirmer ainsi son identité européenne. Peuvent à cet égard être soulignés le déploiement du dixième domaine d'intervention du Service Civique dédié à la « Citoyenneté européenne » et plusieurs événements et actions concrètes qui viendront ponctuer 2022, comme l'organisation de regroupements et rencontres, ainsi que la valorisation, la création et le déploiement de binômes entre volontaires du Service Civique et des programmes européens.

Face à ces enjeux, l'ensemble de la communauté du Service Civique ne perd pas de vue la priorité guidant et donnant son sens à l'ensemble de son action : offrir aux jeunes, quel que soit leur profil, une expérience unique et transformatrice d'engagement d'intérêt général, grâce à des missions et projets de qualité leur apportant des bénéfices de long terme sur les plans personnel, éducatif et d'insertion professionnelles.

L'ensemble de ce qui précède a conduit à structurer ce plan d'action autour de deux axes majeurs : être toujours plus au service des jeunes et permettre au Service Civique de toujours mieux répondre aux attentes et enjeux de la société.

L'axe I de ce plan d'action est ainsi dédié au cœur de notre « raison d'être » collective : les bénéfices apportés aux jeunes par l'ensemble des acteurs de notre politique publique : Agence, référents territoriaux, organismes d'accueil, tuteurs, intervenants de la formation civique et citoyenne, etc.

Tourné vers les bénéfices et l'impact de l'engagement de Service Civique pour la société, **l'axe II** du plan d'action 2022 met en avant les enjeux quantitatifs, de rayonnement et de notoriété du Service Civique dans tous leurs aspects (thématiques, institutionnels, géographiques, scientifiques et opérationnels).

Nous attendons des initiatives prévues dans ce plan d'action qu'elles aient des effets positifs sur le parcours et l'épanouissement de chaque jeune, sur la relation entre l'ensemble des partenaires de cette politique publique et, les priorités du Service Civique étant largement communes avec celles de programmes européens d'engagement de la jeunesse, sur l'intégration toujours croissante de ces dispositifs.

Cadre général de déploiement

- Durée moyenne des missions débutant en 2022 maintenue à 8 mois (sauf missions en Europe et à l'international).
- Ciblage prioritaire, mais non exclusif, du développement du Service Civique sur des thématiques renforcées (transition écologique, égalité femmes-hommes, solidarités intergénérationnelles, accompagnement éducatif et continuité pédagogique, inclusion, citoyenneté européenne et mobilité internationale), des enjeux émergents (par exemple les prochains Jeux olympiques et paralympiques de 2024 ou le contrat d'engagement jeune), des partenariats renouvelés (par exemple avec les collectivités territoriales), des territoires spécifiques (quartiers prioritaires de la politique de la ville et territoires ruraux) et des publics particuliers (personnes en situation de handicap et « décrocheurs »).
- Poursuite de la modernisation des outils et supports, notamment informatiques et juridiques, de cette politique publique.

Répartition par axe

- Axe 1 : **Renforcer et développer les bénéfices de l'expérience de Service Civique pour les volontaires**
- Axe 2 : **Permettre au Service civique de toujours mieux répondre aux enjeux et attentes de la société**

Ce qui doit nous guider

Communication, qualité, simplification, valorisation

AXE I - Renforcer et développer les bénéfices de l'expérience de Service Civique pour les volontaires

I.1. Garantir le respect des fondamentaux et différenciants du Service Civique, politique publique de l'engagement

Poursuite de la montée en charge

Poursuivre la mise en place des **critères d'instruction** aux niveaux national et local et travailler avec les grands acteurs du Service Civique sur la mise en place de conventions d'objectifs pluriannuelles.

Poursuivre le développement de la **mixité des profils de volontaires**, notamment dans les secteurs de l'international, du développement durable, de l'enseignement supérieur etc., via par exemple le « binômat » des volontaires.

Dans les fonctions de suivi et de contrôle, renforcer le **partage d'informations sur les structures partenaires à la fois dans le Service Civique et les programmes Erasmus+ Jeunesse et Corps européen de solidarité**.

Tutorat

Dans le cadre du nouveau marché dédié, **développer quantitativement et qualitativement l'offre de formation des tuteurs, notamment par des rencontres d'animation plus régulières et le développement et la capitalisation d'outils et bonnes pratiques**.

Développer l'information et la formation des tuteurs sur **le Service Civique d'initiative**, ainsi que les passerelles entre ce dispositif et les projets de solidarité du CES.

Formation civique et citoyenne (FCC)

Poursuivre les travaux de pilotage sur **les outils de coordination de la FCC**

Veiller au **suivi systématique de la réalisation de la FCC** par les volontaires et, le cas échéant, travailler sur ses contenus. Mettre en œuvre les moyens de **contrôle de l'obligation de réalisation** du volet théorique de la FCC.

<p>Au sein de la FCC, renforcer des aspects relatifs à la citoyenneté européenne et à la présentation des dispositifs d'engagement et de mobilité européens.</p>
<p>Mener une réflexion sur l'augmentation du nombre de jours de FCC.</p>
<p>I.2. Garantir les droits, les avantages et l'accès à l'information des volontaires</p>
<p>Garantir le respect du statut des volontaires (assimilé à celui des étudiants) et développer leurs droits et avantages en partenariat avec les différents acteurs concernés (transports, culture, secteur bancaire,...), avec un point d'attention particulier sur l'accessibilité aux /pour les jeunes en situation de handicap.</p>
<p>Poursuivre le déploiement des outils numériques d'information à destination des volontaires : multiplier les inscriptions à la <i>newsletter</i> des volontaires, travailler à une meilleure intégration du Service Civique sur la plateforme Parcoursup, etc.</p>
<p>Développer l'usage de l'outil de reconnaissance des compétences acquises adapté au Service Civique (RECTEC) et de la plateforme Diagorienté : rénovation du bilan nominatif, construction d'une formation des tuteurs à cet outil, sensibilisation et déploiement auprès des organismes et des référents.</p>
<p>Poursuivre la structuration des réponses aux volontaires.</p>
<p>Diffuser le guide rénové du volontaire.</p>
<p>I.3. Mieux connaître les volontaires et faire vivre leur communauté</p>
<p>Approfondir, mieux valoriser et diffuser les données issues de l'enquête post-Service Civique.</p>
<p>Travailler sur la mise en place d'un questionnaire d'entrée en mission, afin de connaître les attentes et objectifs des jeunes et mieux mesurer ensuite l'impact de l'expérience d'engagement.</p>
<p>Renforcer la visibilité, l'identification et le sentiment d'appartenance des volontaires pendant leur mission par le port de vêtements et la distribution d'accessoires communs (pin's, t-shirts, <i>tote bags</i>, masques, kits de bienvenue,...).</p>
<p>Ouvrir les séminaires « retour de mission » des volontaires européens aux volontaires du Service Civique à l'international pour organiser des retours d'expérience, les capitaliser et donner plus de visibilité à l'offre de projets de solidarité.</p>
<p>Multiplier les rencontres de volontaires au niveau des organismes et au niveau déconcentré</p>
<p>Développer un dispositif d'"ambassadeurs du Service Civique" et préparer le lancement d'un réseau d'anciens volontaires (démarche "Alumni")</p>
<p>Axe II - Permettre au Service Civique de toujours mieux répondre aux enjeux et attentes de la société</p>
<p>II.1. Poursuivre et intensifier le développement du Service Civique dans le respect de ses principes fondamentaux</p>
<p>Secteurs</p>
<p>Orienter toujours d'avantage le développement du Service Civique, par la mobilisation de l'ensemble des acteurs, vers le domaine de l'environnement, de la transition écologique et de la préservation de la biodiversité</p>

<p>Prospecter et approfondir les autres secteurs prioritaires (égalité femmes/hommes, solidarités intergénérationnelles, décrochage scolaire, inclusion, international,...) pour y augmenter le nombre de postes et agréer de nouvelles structures.</p>
<p>Poursuivre le déploiement d'une offre de missions de qualité auprès des acteurs du monde sportif, notamment dans le cadre du label "Génération 2024" et des grands événements à venir en France (ex. : coupe du monde de rugby 2023), en synergie avec le Corps européen de solidarité et les volets jeunesse et sport du programme Erasmus+.</p>
<p>Organismes</p>
<p>Dans le contexte de sortie de la crise sanitaire, accompagner aux niveaux national et local le retour à des "taux de réalisation" élevés des agréments délivrés</p>
<p>Poursuivre la mobilisation des collectivités territoriales pour développer l'accueil de Service Civique et les encourager à promouvoir le dispositif au sein de leur territoire</p>
<p>Renforcer la dimension interministérielle du Service Civique afin de le développer et l'ancrer dans le champ d'intervention des services publics (services déconcentrés, opérateurs et "écosystème" partenarial).</p>
<p>Au sein des grands agréments collectifs, déployer des missions dans les organismes secondaires n'accueillant pas encore de volontaires.</p>
<p>Territoires et géographies</p>
<p>Augmenter l'offre et soutenir la demande de missions en quartiers prioritaires de la politique de la ville (QPV) et territoires ruraux en intégrant les questions du transport, du logement et des lieux d'accueil.</p>
<p>Soutenir l'atteinte des objectifs de développement du Service Civique à l'international (y compris en "réciprocité") antérieurs à la crise sanitaire : augmentation quantitative équivalente à l'augmentation globale du nombre de missions. Affiner l'ingénierie visant à intégrer une dimension internationale au Service Civique national.</p>
<p>Outils et leviers d'action</p>
<p>Poursuivre le développement et le renforcement du pilotage de l'intermédiation, notamment par les grands acteurs du Service Civique, dans le respect de la charte dédiée.</p>
<p>Favoriser les modalités de réalisation de missions "panachées" entre plusieurs organismes pour favoriser la qualité et la diversité des activités, notamment dans le secteur public</p>
<p>Continuer d'expertiser l'appel à projets national comme modalité, en articulation avec les priorités stratégiques globales et sur de nouvelles thématiques comme le dixième domaine de mission "citoyenneté européenne".</p>
<p>Orienter la communication sur le Service Civique vers de nouveaux espaces de développement et de recrutements, notamment à destination des publics les plus éloignés (QPV, ruralité, décrochage scolaire, jeunes en situation de handicap)</p>
<p>Poursuivre l'adaptation des systèmes d'information pour affiner le suivi du dispositif (mois-jeune, secteur d'activité, lieu de réalisation de la mission) et du lien entre agréments locaux et nationaux (cartographier l'offre de missions, disposer d'un cadre partagé entre les référents et les acteurs de l'intermédiation). Mieux répertorier le Service Civique d'initiative.</p>
<p>II.2. Renforcer la dimension européenne du Service Civique à l'occasion de la PFUE et de l'Année européenne de la Jeunesse</p>

Réussir l'installation du nouveau domaine de mission "Citoyenneté européenne" en France et dans l'Union européenne
Positionner l'Agence et ses partenaires pour valoriser les politiques d'engagement de la jeunesse au niveau européen (événements, synergies renforcées Service Civique-Corps européen de solidarité-Erasmus+ Jeunesse,...)
II.3. Accroître la connaissance du Service Civique et son intégration aux grands enjeux de la société
Notoriété
Développer la notoriété du Service Civique et des programmes européens auprès du grand public via la nouvelle campagne de communication et en nouant des partenariats médiatiques puissants
Développer la diffusion de l'information sur les réseaux sociaux et les nouvelles plateformes utilisées par les jeunes
Mesure d'impact et diffusion de connaissance
Développer l'enquête post-Service Civique en interrogeant les volontaires 1 mois puis 6 mois après la fin de leur mission
Lancer une évaluation d'impact sur les bénéficiaires du Service Civique dans un secteur identifié (exemple: EHPAD)
Capitaliser les résultats des études sur le Service Civique menées par l'Agence et ses partenaires afin de les rendre plus accessibles.
Intégration à l'écosystème de l'engagement
Optimiser l'articulation entre le Service Civique et l'ensemble des dispositifs d'engagement (Réserve Civique, Volontariat international, Corps européen de Solidarité, Erasmus +, bénévolat associatif) et d'insertion (Service militaire adapté, Groupements de jeunes, PACEA, CEJ).
Renforcer les synergies entre Service Civique, CES et SNU : présentation du Service Civique et du CES dans la première phase du SNU (via notamment l'information et la formation des encadrants du SNU), faire du Service Civique une composante centrale de la phase d'engagement volontaire du SNU.
Faciliter la mobilisation des volontaires du Service Civique en cas de crise , notamment par l'intégration d'une clause dédiée à leurs contrats d'engagement.
Intégration à l'écosystème de l'éducation et de la formation
Renforcer la mobilisation du système éducatif et de formation (enseignement général, technologique, agricole, CFA,...) pour l'information et la promotion du Service Civique en tant qu'expérience d'engagement susceptible de s'inscrire dans le parcours de chaque jeune (éducation morale et civique, journées de l'engagement, dispositifs d'orientation, interventions des volontaires du MENJS, etc.)
Développer l'information et la promotion du Service Civique et des programmes d'engagement européens dans l'enseignement supérieur , notamment par une mobilisation des dispositifs universitaires d'orientation et l'intégration accrue dans le processus Parcoursup.
Valorisation par les politiques d'insertion et les acteurs économiques

Renforcer **les partenariats avec le service public de l'emploi** (missions locales et Pôle emploi) afin que l'expérience de Service Civique constitue un élément pleinement pris en compte dans les parcours d'insertion vers le monde professionnel

Conformément à l'une des missions assignées au Service Civique par le code du service national, mieux faire connaître dans le monde du travail les compétences acquises par les volontaires lors de leur expérience d'engagement.

Préparer la relance du Club de valorisation du Service Civique